## Entrée en force de la décision de portée générale nº 1017

sur l'autorisation de produits fabriqués conformément à des prescriptions techniques étrangères selon l'art. 16c de la Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les entraves techniques au commerce

Publiée le 26 octobre 2010 dans la Feuille fédérale (FF 2010 6387–6388), la décision de portée générale nº 1017 de l'Office fédéderal de la santé publique sur l'autorisation de produits fabriqués conformément à des préscriptions techniques étrangères selon l'art. 16c de la Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur les entraves techniques au commerce est entrée en force le 26 novembre 2010.

4 janvier 2011

Office fédéral de la santé publique

2010-3323 275